

Emmanuel Avramesco

14/05/24 12:53

Enquête publique - desserte Luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai appris l'existence du projet d'aménagement des voies de la RD 137. Ce projet suscite de nombreuses questions ainsi que des réserves notamment en ce qu'il risque de mettre en péril nos commerces de proximité, faire disparaître des emplois et dégrader la vie de nos villages.

L'aménagement du territoire, objectif louable certes, ne saurait se faire au détriment de celles et ceux qui peuplent, vivent et font vivre ces territoires. Si nos lois protègent les salariés de licenciements injustifiés, il doit en être de même lorsque les actions de l'Etat aboutissent aux mêmes conséquences sous couvert de l'intérêt général.

Or, je m'interroge ici quant à l'intérêt général poursuivi, notamment eu égard aux conséquences que l'on peut déjà anticiper et qui sont graves.

Ces questions, légitimes, doivent être considérées et, à défaut, un tel projet ne saurait être réalisé en l'état.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuel Avramesco

This e-mail is sent by a law firm and may contain information that is privileged or confidential. If you are not the intended recipient, please inform the sender immediately, delete this message and any attachments from your system and do not copy or otherwise disclose its contents to any other person. We believe, but do not warrant, that this e-mail, including any attachments, is computer virus free. You should take full responsibility for virus checking this e-mail. ASAFO & CO. AARPI is not liable if an e-mail or attachment is altered without its written consent. ASAFO & CO. AARPI is an international law firm. A list of partners can be provided upon request. For further information about ASAFO & CO. please see our website at <http://www.asafoandco.com>.

Ce message électronique provient d'un cabinet d'avocats et contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. Dans le cas où il vous aurait été adressé par erreur, nous vous remercions de bien vouloir en aviser l'expéditeur immédiatement, supprimer ce message électronique et ses pièces jointes de votre système informatique et vous abstenir de copier celui-ci ou d'en divulguer le contenu à quiconque. Nous pensons, mais ne garantissons pas, que ce message électronique, y compris ses pièces jointes, ne contient aucun virus informatique. Nous laissons à chaque destinataire la responsabilité de vérifier la présence éventuelle de virus informatique dans ce message électronique. ASAFO & CO. AARPI ne peut être tenu responsable en cas de modification d'un message électronique ou d'une pièce jointe sans son accord écrit. ASAFO & CO. AARPI est un cabinet d'avocats international. Une liste des associés peut être fournie sur demande. Pour plus d'informations sur ASAFO & CO. veuillez consulter notre site web à l'adresse <http://www.asafoandco.com>.